

COVID-19 : communiqué de presse du vendredi 3 avril

Depuis deux semaines, la France est en confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades. Durant cette période, Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent, de leur côté, la continuité des services publics essentiels. Pour les collectes des ordures ménagères et de tri, des modifications ont été apportées depuis le lundi 30 mars.

o Salubrité publique

- Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est modifiée à Troyes et La Chapelle-Saint-Luc.

Depuis lundi 30 mars à Troyes, la collecte des ordures ménagères n'est plus assurée qu'une fois par semaine, au lieu de deux fois en temps normal, sur les secteurs Nord et Sud, scindés chacun en deux zones. Pour le secteur Centre, elle sera assurée trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, au lieu de quatre en temps normal (voir carte ci-jointe).

Secteur Nord, quartiers Marots et Gambetta (chaque lundi) : la collecte des ordures ménagères a eu lieu lundi 30 mars. Elle sera à nouveau assurée les lundis 6 et 13 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Nord, quartiers Ecrevolles et Paix (chaque mardi) : la collecte des ordures ménagères a eu lieu mardi 31 mars. Les prochaines collectes se tiendront les mardis 7 et 14 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Sud, quartiers Brossolette et Chartreux (chaque mercredi) : la collecte des ordures ménagères a eu lieu mercredi 1er avril. Elle sera à nouveau effectuée les mercredis 8 et 15 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Sud, quartiers Blossières et Moline (chaque jeudi) : la collecte des ordures ménagères a eu lieu jeudi 2 avril. Les prochains tours de collecte auront lieu les jeudis 9 et 16 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Centre-Ville (les mardis, jeudis et samedis) : la collecte des ordures ménagères se tient ce samedi 4 avril ; puis collecte mardi 7 avril, jeudi 9 avril et samedi 11 avril, puis collecte mardi 14 avril, jeudi 16 avril et samedi 18 avril... et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commune de **La Chapelle Saint-Luc**, la collecte des ordures ménagères sur les secteurs « Vieille ville - Fouchy » (habituellement collectée le mardi) et « Vieille ville - Gare » est désormais effectuée en une fois chaque vendredi. Elle a donc eu lieu ce vendredi 3 avril et sera de nouveau assurée vendredi 10 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commune de **Rosières-près-Troyes**, la collecte des ordures ménagères a lieu aux rythmes habituels : secteur Sud chaque mardi, secteur Nord chaque vendredi.

Consignes autour des ordures ménagères

Malgré la mise en place du confinement, les déchets des ménages (comme ceux des entreprises et des établissements hospitaliers) continuent d'être collectés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole (TCM). Afin de freiner la propagation du COVID-19 et garantir la protection des agents de TCM en charge de la collecte des ordures ménagères, et conformément aux instructions du gouvernement, **il est demandé aux particuliers de jeter leurs mouchoirs, masques et gants usagés dans un sac plastique dédié**, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel, avant de les mettre à la poubelle. Le sac contenant les mouchoirs, masques et gants usagés doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être jeté ou placé dans le sac plastique pour ordures ménagères (ces éléments ne doivent pas être jetés dans la poubelle de déchets recyclables ou sacs jaunes).

- Collecte du tri

À Troyes et Rosières-près-Troyes, la collecte du tri a dorénavant lieu une semaine sur deux. Le contenu des sacs de tri étant par essence imputrescible et non périssable, nous vous remercions, dans la mesure du possible, de les conserver à votre domicile jusqu'à la prochaine collecte sélective.

Ainsi, pour le tri, les **secteurs Nord et Centre de Troyes** seront collectés mercredi 8 avril puis le mercredi 22 avril et ainsi de suite toutes les deux semaines jusqu'à nouvel ordre.

Le **secteur Sud de Troyes** a été collecté mercredi 1er avril ; il le sera à nouveau mercredi 15 avril, et ainsi de suite toutes les deux semaines jusqu'à nouvel ordre.

A **Rosières-près-Troyes**, la prochaine collecte de tri aura lieu lundi 6 avril, puis lundi 20 avril, et ainsi de suite tous les quinze jours jusqu'à nouvel ordre.

Sacs de tri Des sacs jaunes sont disponibles auprès du poste de sécurité de l'Hôtel de Ville de Troyes, rue Claude-Huez, **du lundi au vendredi de 13h à 18h**.

Les habitants des autres communes de Troyes Champagne Métropole sont, eux, invités à se rapprocher de leur mairie, qui les distribue sur demande dans des points de dépôts spécifiques. Votre mairie est réapprovisionnée en sacs de tri quand cela est nécessaire et vous indiquera la marche à suivre.

- Collecte des déchets verts

Pour les communes de Troyes et Rosières-près-Troyes collectées en régie, les collectes de déchets verts, facilement compostables, sont abandonnées pour lors afin que les équipes puissent se concentrer sur les autres types de déchets.

Pour toutes les autres communes de Troyes Champagne Métropole où les collectes des déchets verts sont assurées par un prestataire, celles-ci sont pour l'instant maintenues.

- Encombrants

Pour rappel, compte tenu du fait que ces endroits sont difficilement désinfectables, et que les

sorties doivent être réservées aux activités essentielles, toutes les déchèteries sont fermées depuis mardi 17 mars.

Pour le ramassage des encombrants, plus aucun rendez-vous n'est pris pour l'instant.

Pour lors, dans toutes les autres communes de Troyes Champagne Métropole et en dehors des encombrants, toutes les collectes sont assurées comme habituellement.

- Distribution de masques

Dès le début de l'épidémie de COVID-19, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont fait l'acquisition de 350 000 masques chirurgicaux et équipements de protection. Une commande gérée en accord avec l'Agence Régionale de Santé, actuellement distribuée par la Collectivité aux soignants, en première ligne dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

- Près de **400 professionnels de santé de tout le département** ont ainsi pu récupérer ce matériel de protection (masques, gants, charlottes, lunettes et blouses) depuis le mercredi 25 mars, sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens.

- En parallèle, **19 200 masques** ont été délivrés au Conseil Départemental de l'Aube, en accord avec l'ARS, pour doter les **agents des EHPAD, des établissements pour personnes handicapées et d'aide à l'Enfance**.

- Les aides à domiciles indépendantes s'occupant de personnes âgées ou handicapées installées sur le territoire de Troyes Champagne Métropole peuvent, depuis jeudi 2 avril, également venir retirer des masques à l'Hôtel de Ville de Troyes qui en assure la distribution, en lien avec le Conseil Départemental.

- Par ailleurs, dans un souci de protection des **agents de terrain de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole** qui garantissent la sécurité et la salubrité publique (police municipale, collecte), des masques FFP3, c'est-à-dire des masques de protection réutilisables, ont été distribués. En fin de semaine dernière, des masques du même type ont également été mis à disposition des **forces de sécurité nationales** de la Police Nationale de Troyes et de la Gendarmerie de l'Aube qui n'en avaient pas été dotés, afin qu'ils poursuivent leurs missions essentielles.

- La Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole poursuivent la distribution de masques en tissu à destination des **commerces et grandes surfaces alimentaires** de l'agglomération. **5120 ont déjà été distribués, le dernier recensement des commerces ouverts, effectué par les maires de l'agglomération sur leur commune, a en effet permis de distribuer 2000 nouveaux masques en début de semaine.** Ces masques sont issus des ateliers troyens de l'entreprise Lacoste, dont le personnel s'est mobilisé pour permettre cette dotation.

o Commerces

Dans le marché couvert des Halles comme sur les marchés alimentaires extérieurs, des

marquages au sol permettant d'assurer la distanciation sociale et l'éloignement des étals ont été effectués afin de garantir la sécurité des achats de première nécessité. Par ailleurs, les commerçants ont été pourvus en masques par la Ville de Troyes.

Leur offre alimentaire diversifiée permet de s'y approvisionner pour plusieurs jours et ainsi de limiter les sorties sur le reste des jours de la semaine.

Les clients se doivent d'y appliquer les gestes barrières (je tousse ou j'éternue dans mon coude) et de respecter les zones d'attente et le sens des files.

Marché des Halles

Le marché des Halles reste ouvert, avec toutefois une capacité d'accueil limitée à 100 personnes. Il bénéficie en outre d'un traçage permettant de respecter les distances de sécurité. Afin de répondre au souhait de la majorité des commerçants et de correspondre à la réalité des flux, **les horaires du marché couvert des Halles** sont adaptés comme suit : - du lundi ou jeudi, de 8h à 13h (au lieu de 8h45-12h45 / 15h30-19h) - les vendredis et samedis de 7h à 19h (horaires inchangés) - les dimanches de 9h à 13h (horaires inchangés).

Marchés extérieurs La Ville de Troyes a fait le choix de maintenir le marché extérieur du samedi matin sur la place du marché des Halles et la place Saint-Remy, et le marché extérieur du dimanche matin, place Romain-Rolland dans le quartier des Chartreux, avec l'engagement de déployer les modalités logistiques et sanitaires nécessaires, dans le souci constant de veiller à la santé de la population.

Les étals sont disposés sur un linéaire continu et aucun ne fait face à l'autre ; une bande matérialisée au sol constitue un linéaire que tous les chalands doivent emprunter en s'espçant d'un mètre au minimum.

Un receveur-placier a pour fonction de veiller à ce que les distances de sécurité, le nombre maximum de chalands et le mode de fonctionnement défini soient respectés ; en cas de difficulté, il peut solliciter les agents de la Police municipale et peut mettre fin au marché prématurément si les conditions de son déroulement ne sont pas respectées.

Un point d'eau avec distributeur de savon est disponible à proximité immédiate des marchés, pour l'ensemble des chalands et commerçants, afin de permettre à chacun de se nettoyer les mains aussi souvent que nécessaire.

o Respect du confinement

Interdiction des barbecues sur l'espace public

Alors que la France est en confinement depuis le 17 mars, les agents de la Police nationale et de la Police municipale de Troyes ont constaté qu'un certain nombre d'individus organisait des barbecues sur l'espace public, favorisant le regroupement de plusieurs personnes en un même lieu, augmentant le risque de propagation du COVID-19 tout en causant des tapages pour le

voisinage. La Ville de Troyes a donc pris un arrêté en date du mercredi 1er avril interdisant strictement, de jour comme de nuit, la mise en place et l'utilisation de barbecues et assimilés, - fonctionnant au moyen de combustibles, type charbon, bois, ou gaz ou grâce à un raccordement électrique, ainsi que tout appareil de cuisson assimilé, type plancha - sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique de la Ville de Troyes. Toute infraction constatée sera sanctionnée.

Verbalisation

Pour la journée du jeudi 2 avril, **14 verbalisations** par PV-Electronique ont été enregistrées (tant en journée que pendant la nuit), soit 198 depuis mercredi 25 mars. Les agents de la Police Municipale et les gardes-champêtres, en lien avec la Police Nationale, poursuivent leurs contrôles des autorisations de déplacement dérogatoire, qui peuvent donner lieu à verbalisation pour les personnes ne pouvant justifier de leur sortie. L'amende s'élève à 135EUR, portés à 200EUR en cas de récidive.

o Soutien aux populations

Maison Petite Enfance

Si votre enfant est habituellement accueilli au sein des Maisons Petite Enfance troyennes et qu'en cette période de confinement, vous éprouvez des difficultés à gérer le quotidien et/ou avez des questionnements sur les répercussions de cette situation sur votre enfant, Catherine Claverie-Rospide, psychologue du service Accueil de la Petite Enfance de la Ville de Troyes est à votre disposition pour vous soutenir par téléphone et ou mail : 06 24 46 82 00 ou c.claverie-rospide@ville-troyes.fr

Conseils conjugaux et familiaux

Les conseillers conjugaux et familiaux de l'association Couples et Familles assurent des permanences téléphoniques d'écoute et de soutien du lundi au vendredi. Ces entretiens sont gratuits et s'adressent aux personnes dont la communication devient trop difficile en couple ou en famille. Les appels sont reçus : - les lundis et mardis de 10h à 12h et de 18h à 20h au 06 83 46 21 00 ; - les mercredis de 10h à 12h et de 18 à 20h au 07 68 40 33 72 ; - les jeudis et vendredis de 18h à 20h au 06 30 74 83 36.

Centre médico-psychologique de l'Aube

Afin de soutenir adolescents, enfants et leurs parents en cette période de confinement, les Centres Médico-Psychologiques du département de l'Aube sont joignables par téléphone, que vous soyez déjà ou non patients de ces structures :

- CMP enfants (avenue Pasteur) au 03 25 45 13 10 ;
- CMP enfants/Adolescents (rue de la Paix) au 03 25 43 40 20.

o Education

Matinées pédagogiques sur Canal 32

Depuis lundi 30 mars, la chaîne locale Canal 32 diffuse, grâce à un partenariat avec Locales.Tv (syndicat des télévisions locales de France), l'Académie de Reims et le producteur Frédéric Courant, des matinées pédagogiques afin d'accompagner les enfants scolarisés à domicile pendant toute la durée du confinement.

Du lundi au vendredi, de 10h à 12h, trois moments forts rythment chaque matinée : - A 10h, vidéos courtes du réseau Canopé, de l'Education nationale, sur les matières dites essentielles (mathématiques, français, sciences), dans un esprit ludique et dynamique ;

- A 10h30, séquence « Je parle à mes élèves », un professeur délivre un message à ses élèves en deux minutes, afin de garder le lien avec sa classe. **Ce vendredi 3 avril, c'est notamment un professeur de l'école Charles-Chevalier à Troyes, Christophe Lecossois, qui s'adressait à ses élèves. Vous pourrez retrouver son intervention lundi 6 avril** ; - A 11h, *L'Esprit sorcier*, émission pédagogique présentée par Fred, emblématique animateur de C'est pas Sorcier, avec chaque jour un thème différent.

o Culture

Continuité des cours au Conservatoire

Durant la période de confinement, et dans un souci de continuité du service public, le Conservatoire à rayonnement Départemental Marcel-Landowski s'est organisé pour maintenir, à distance, ses cours de musique et de danse.

Ainsi, 40 professeurs ont pris contact avec les 993 élèves (adultes, ados ou enfants, issus des cours collectifs ou individuels) afin de poursuivre l'apprentissage par écrans interposés grâce à l'envoi de vidéos, de mise en place de visioconférences WhatsApp ou Skype... alors que chacun est amené à rester chez lui.

Dans le domaine de la musique, chaque élève reçoit un exercice (consignes, partitions, morceau...) par e-mail. Une fois celui-ci réalisé, l'élève se filme et renvoie son exercice musical à son professeur qui peut le corriger ou l'inviter à passer à une autre étape si le morceau et la technique sont maîtrisés.

Pour la danse, des exercices de mouvements et de postures permettent aux élèves de progresser à leur domicile.

Quant aux cours de théâtre, si la discipline se prête moins à l'apprentissage à distance, le contact entre professeur et élève reste toutefois maintenu.

Ecole municipale des Beaux-Arts de Troyes

Les cours se poursuivent pendant le confinement.

La volonté de maintenir le lien avec les élèves a décidé l'Ecole Municipale des Beaux-Arts d'adapter ses cours, à distance, depuis le début de la période de confinement.

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les sept professeurs de l'école ont proposé aux 503 élèves (201 adultes et 302 enfants) de poursuivre les cours de la manière la plus adaptée. Dessin, bande dessinée, peinture, gravure, modelage et céramique, chaque discipline amène les professeurs à adapter leur méthodologie au cas par cas, pour permettre à chaque élève de poursuivre son apprentissage selon son niveau... et de garder un rythme créatif !

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr